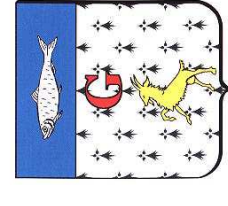
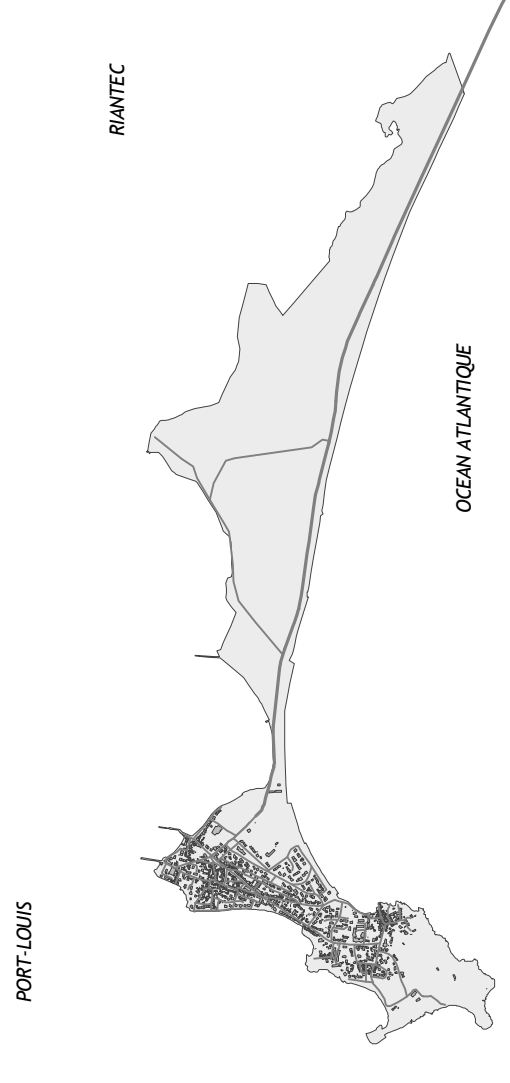


# COMMUNE DE GÂVRES

## PLAN LOCAL D'URBANISME



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Echelle: 1/5000

APPROBATION par délibération du Conseil Municipal le 28 mars 2013  
Le Maire, Dominique Le Vouédec

LOJENT

### Légende

- Limite communale
- ★ AC1 - Servitude de protection des monuments historiques classés
- Zone tampon de 500 m autour des monuments historiques
- AC2 - Protection des sites et monuments naturels classés
- AC2 - Protection des sites et monuments naturels inscrits
- AR3 - Servitude concernant les magasins et établissements servant à la conservation des poudres et explosifs
- Plan de Prévention des Risques Littoraux
- AR6 - Servitude aux abords des champs de tir
- I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- Liaison Hertzienne LBH Chailant2 - Quiberon Saint Julien en direction de Quiberon
- T77 - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement (concerne tout le territoire communal)
- A5 - Servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (concerne tout le territoire communal)
- EL9 - Servitudes relatives au passage des piétons sur le littoral:
- Continuité du cheminement sur Domaine Public
- Servitude de droit
- Servitude modifiée

